

# Communications du SSE

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **34 (1988)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.





66<sup>e</sup> Congrès des Suisses de l'étranger à Naefels (1<sup>er</sup> au 4 septembre 1988)

## Préparer l'avenir

*L'avenir, tel a été le leitmotiv du Congrès qui a eu lieu cette année dans le canton de Glaris. L'assemblée plénière a traité le thème de «La Suisse dans l'Europe de demain» et s'est demandé si les Suisses de l'étranger risquaient d'être mis à l'écart lors de la création, en 1992, du marché unique européen. La Commission des Suisses de l'étranger a examiné la structure future de l'Organisation des Suisses de l'étranger et a approuvé de nouveaux statuts.*

Des conférenciers compétents venus de Suisse et de l'étranger ont mis en lumière les problèmes relatifs à la CE vus sous différents angles. Dans un exposé courageux, Jacques Pilet, rédacteur en chef du magazine «L'Hebdo», a fait une analyse lucide de la question de l'Europe et a invité les Suisses de l'étranger à faire sortir leurs compatriotes vivant en Suisse de leur torpeur et de leur indifférence face à l'intégration européenne. Le ministre Fetscherin, chef du Service des Suisses de l'étranger au DFAE, a principalement traité les problèmes auxquels les Suisses de l'étranger qui vivent dans les pays de la CE doivent aujourd'hui déjà faire face; il constate une «discrimination passive» croissante. Il faut en effet admettre que, d'une façon générale, la situation des étrangers originaires d'un pays membre de la CE – qui va en s'améliorant – entraînera de plus en plus souvent une dégradation subjective de la position des Suisses de l'étranger, même si cette évolution n'est pas délibérément favorisée.



«L'oreille» du monde: le conseiller fédéral Ogi (au milieu) devant la station mobile de réception de satellites à Naefels.

M. Fetscherin a notamment mentionné le domaine des permis de travail, de séjour et d'établissement ainsi que celui de la formation et des hautes écoles.

Le discours du conseiller fédéral Ogi a débouché sur un spectacle international de télévision. Le ministre des transports, des

communications et de l'énergie s'est entretenu, en liaison directe par satellite, avec des Suisses de l'étranger habitant à Toronto, au Canada.

### Nouveaux statuts

L'avenir occupait également une place importante dans l'ordre du jour de la Commission des Suisses de l'étranger (CSE), qui s'est réunie en session ordinaire à l'hôtel de ville de Glaris, sous la présidence du professeur Walther Hofer: le parlement de la Cinquième Suisse a traité, outre la question de la «Place des Suisses de l'étranger» (voir page 16), le problème de la structure de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) et a adopté de nouveaux statuts pour l'OSE. Cela ne signifie rien de moins qu'à l'avenir l'OSE sera une fondation, ayant la personnalité juridique. On adapte ainsi à la situation actuelle des réglementations dépassées dans la pratique et on permet à l'OSE de passer des actes juridiques d'une façon autonome. Les nouveaux statuts ont été élaborés en plein accord avec la Nouvelle Société Helvétique (NSH), qui est l'organisation mère et qui figure comme l'unique fondatrice de la «nouvelle» OSE, et ont en outre été approuvés le 17 septembre 1988 par l'assemblée des délégués de celle-ci. Les nouveaux statuts ne modifient que très peu l'organisation interne de l'OSE et entreront en vigueur au cours de l'hiver 1988/89.

### Nouvelles têtes

Le conseiller national Jean-Jacques Cevey a été élu comme vice-président de l'OSE, succédant ainsi à M. Jean Heer, tandis que M. Peter Wüthrich, avocat, a remplacé M. Philippe

## Camp de ski 1989

Notre Service des jeunes organisera en 1989 un camp de ski de printemps.

**Lieu:** Morgins, Valais

**Date:** 28.03.89-12.04.89

**Prix:** Frs. 560.-, abonnement de ski compris

**Nombre de participants:** max. 58

**Conditions:** Etre âgé de 15 à 25 ans.

Père ou mère en possession du passeport suisse

**Bulletin d'inscription:** Secrétariat des Suisses de l'étranger, Service des jeunes, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16

**Délai d'inscription:** 28 février 1989

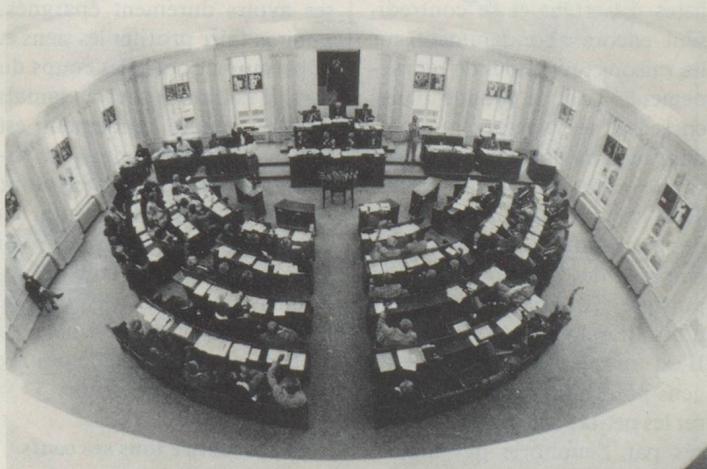
Garraux, avocat, au poste de trésorier.

Le prochain Congrès des Suisses de l'étranger aura lieu du 24 au 27 août 1989 à Locarno et aura pour thème «La Suisse face aux médias de demain». Ce thème, prévu pour cette année, a dû être repoussé pour des raisons d'actualité.

S'il est vrai que le Congrès de Glaris entrera dans les annales comme une manifestation pluvieuse, il n'a cependant pas sombré dans l'eau. Bien au contraire: les participants n'ont eu que des paroles élogieuses pour la réception chaleureuse à Naefels, les nombreuses rencontres et le programme varié. JM

## Un petit anniversaire

Le 2 novembre 1988, il y a eu exactement 60 ans que le Secrétariat des Suisses de l'étranger (SSE) a établi son siège dans la ville fédérale, plus précisément à la Wallgasse. En 1957, le SSE a ensuite déménagé dans ses locaux actuels, à l'Alpenstrasse à Berne. Le SSE terminait ainsi, au moins pour un temps, sa lente «migration vers l'est». En effet, de 1919 à 1923, le Secrétariat se trouvait à Genève, et ensuite à Fribourg jusqu'à la date du 2 novembre 1928. JM



La Commission des Suisses de l'étranger, parlement de la Cinquième Suisse, siège à l'hôtel de ville de Glaris.